



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-207

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le mercredi 28 mai de 18 heures au jeudi 29 mai 2025 à 1 heure
salle du club, complexe Léo Lagrange**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Thierry LEMAIRE, président du club d'échecs d'Isbergues, domicilié à ISBERGUES, 3 rue de la résistance, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Thierry LEMAIRE, président du club d'échecs d'Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un tournoi de belote, le mercredi 28 mai de 18 heures au jeudi 29 mai 2025 à 1 heure, salle du club, complexe Léo Lagrange.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 19 MAI 2025

Publié le 27 MAI 2025

Le Maire,

David THELLIER